

Le FPI First Capital fixe la date de l'assemblée des porteurs de parts découlant d'une demande de convocation

Toronto (Ontario) (le 30 décembre 2022) – Le FPI First Capital (« **First Capital** » ou le « **FPI** ») (TSX : FCR.UN) a annoncé aujourd'hui que son conseil des fiduciaires (le « **conseil** »), en réponse à une demande des porteurs de parts Sandpiper Group et Artis Real Estate Investment Trust (TSX : AX.UN) (collectivement, les « **porteurs activistes** »), a convoqué une assemblée annuelle et extraordinaire des porteurs de parts (l'« **assemblée** ») devant se tenir le mardi 16 mai 2023 (la « **date de l'assemblée** »). L'assemblée portera sur les questions habituellement traitées dans le cours normal des affaires, ainsi que sur les questions soulevées par les porteurs activistes.

Les porteurs activistes demandent aux porteurs de parts de First Capital de voter en faveur de la destitution de quatre fiduciaires titulaires afin de les remplacer par quatre candidats proposés par les porteurs activistes.

Le conseil a étudié la demande des porteurs activistes avec le concours de ses conseillers professionnels. Après mûre réflexion, et dans l'intérêt de l'ensemble des porteurs de parts et des parties prenantes du FPI, le conseil a fixé la date de l'assemblée en tenant compte des considérations suivantes, entre autres choses :

- Bien que First Capital ait tenu son assemblée annuelle à la fin de juin ces dernières années, le FPI a avancé la date de l'assemblée afin de tenir les deux assemblées au même moment et le plus rapidement possible.
- La tenue simultanée d'une assemblée annuelle et d'une assemblée extraordinaire épargnera aux porteurs de parts les perturbations et les frais supplémentaires que représenterait la tenue de deux assemblées distinctes dans un court laps de temps.
- Les porteurs activistes n'ont fourni aucune raison impérieuse pour laquelle l'assemblée devrait être tenue au plus tard le 1^{er} mars 2023 comme ils le proposaient.
- La date de l'assemblée choisie accorde à First Capital et à ses porteurs de parts un délai raisonnable pour examiner les implications des propositions faites par les porteurs activistes et leur impact éventuel sur First Capital et sur ses porteurs de parts.

Les porteurs de parts recevront avant l'assemblée une circulaire de sollicitation de procurations par la direction donnant le détail des questions qui seront présentées à l'assemblée ainsi que de l'information sur la procédure de vote. Les porteurs de parts doivent lire attentivement ces renseignements avant de prendre leur décision sur le vote. Dans l'intervalle, les porteurs de parts n'ont aucune mesure à prendre à l'égard de l'assemblée, et First Capital répondra en temps et lieu aux questions soulevées par les porteurs activistes.

Conseillers

Kingsdale Advisors agit à titre de conseiller stratégique pour les porteurs de parts de First Capital. Gagnier Communications est le conseiller en communications de First Capital. Le cabinet Stikeman Elliott S.E.N.C.R.L., s.r.l. agit à titre de conseiller juridique du conseil des fiduciaires. RBC Marchés des Capitaux est le conseiller financier de First Capital.

À propos du FPI First Capital (TSX : FCR.UN)

First Capital est propriétaire, gestionnaire et développeur de centres commerciaux à ciel ouvert dont le locataire majeur est un supermarché situés dans les quartiers affichant les profils démographiques les plus solides au Canada.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES DÉCLARATIONS PROSPECTIVES

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives et de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières pertinentes, y compris, sans limitation, en ce qui concerne les porteurs activistes, l'assemblée et les questions connexes. Les déclarations prospectives ne reflètent pas des faits historiques, mais plutôt les attentes actuelles de First Capital et sont assujetties à des risques et à des incertitudes qui peuvent faire en sorte que les résultats réels diffèrent de façon importante des attentes actuelles. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les suivants : la conjoncture économique générale; les difficultés financières de locataires et les cas de défaut et les faillites; l'augmentation des charges d'exploitation, des impôts fonciers et des impôts sur le bénéfice; la capacité de First Capital à maintenir le niveau d'occupation et à louer ou à relouer les locaux aux taux de location actuels ou prévus; les activités de développement, d'intensification et d'acquisition; le développement, les ventes et la location résidentiels; les risques liés aux coentreprises; les obligations et les coûts de conformité en matière d'environnement ainsi que les pertes non assurées; en plus des risques et incertitudes liés à l'incidence de la pandémie en cours, d'épidémies ou d'autres éclosions sur First Capital, qui sont décrits à la rubrique « Risques et incertitudes – Pandémie, épidémie ou nouvelles éclosions » du rapport de gestion de First Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les déclarations prospectives sont également exposées aux risques et incertitudes mentionnés dans le rapport de gestion de First Capital pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et dans sa plus récente notice annuelle. Le lecteur ne doit donc pas s'en remettre sans réserve à ces déclarations prospectives. First Capital se dégage de toute obligation concernant la publication d'une mise à jour de ces déclarations prospectives, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements ou à la suite d'événements futurs ou de circonstances nouvelles, sauf tel qu'il est requis selon les lois sur les valeurs mobilières applicables. Toutes les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont formulées à la date des présentes et sont faites sous réserve de la présente mise en garde.

Pour de plus amples renseignements :

Dan Gagnier
Gagnier Communications
+1 646-569-5897
FirstCapital@gagnierfc.com

www.fcr.ca
TSX : FCR.UN